

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois d'août à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Loïc BARTHET, Vincent LAITHIER.

Loïc BARTHET arrivé à 20h50.

Absents Excusés : Madame Elisabeth CAUSSIDERY et Messieurs Julien LAURENT, Jean-François PERROT.

Monsieur Julien LAURENT a donné procuration à Monsieur Philippe CHAPUIS.

Madame Elisabeth CAUSSIDERY a donné procuration à Madame Brigitte PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël VIONNET.

1/ Approbation du Compte Rendu du 10 Juillet 2020

Le Procès-verbal du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Choix entreprises travaux Route du Fort 2020

Suite à l'appel d'offre lancé pour les travaux à réaliser sur une portion de la route menant au Fort, trois entreprises ont répondu de façon conforme aux cahiers des charges imposés.

Entreprises	Prix 60 %	Technique 40%	Montant HT	Montant TTC
COLAS	60	36	87 995.25 €	105 594.30 €
ROGER MARTIN	44.15	33	119 589.70 €	143 507.64 €
VERMOT	51.21	40	103 096.75 €	123 716.10 €

C'est l'entreprise COLAS qui ressort la mieux placée sur la note globale. La commission d'appel d'offre propose donc de retenir cette entreprise. Le conseil Municipal valide ce choix par vote à main levée, 10 voix pour et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3/ Recensement des produits locaux par le Trésor Public (Convention)

Lorsque la municipalité a des impayés (exemple factures d'eau) le Trésor Public est en charge de faire le suivi de ces dettes. Pour remédier à cet état de fait, l'administration nous demande de renouveler la convention qui est devenu caduque avec les élections municipales.

Par vote à main levée, par 10 voix pour, le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention.

4/ Revoir délibération Délégation du Conseil Municipal au Maire

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il a été voté des délégations du Conseil Municipal au Maire. Or il s'avère, qu'après contrôle de la délibération relative à ces délégations par la Sous-Préfecture, la formulation ne leur convient pas. Donc pour satisfaire au texte réglementaire nous devons reformuler l'article 03. Par vote à main levée, 10 voix pour.

5/ Décision Modificative

Suite aux travaux de l'école nous avons reçu deux factures imprévues concernant des taxes d'aménagement et d'archéologie. La première pour un montant de 474 € et la seconde pour 63 €.

Étant donné que le compte dédié aux travaux n'est plus suffisamment approvisionné nous devons prendre cette somme de 537 € sur le compte dépenses imprévus. Par vote à main levée, 10 voix pour.

6/ Bâtiment Communal / appartement

Suite au départ d'un des deux locataires des appartements au-dessus de l'école, il y a quelques travaux à prévoir, principalement le remplacement du bloc douche et les radiateurs électriques. Pour ce qui est de la douche, nous avons un devis de l'entreprise POLLONGHINI de 2 106.12 € TTC, qui comprend la pose d'un receveur de douche et la fourniture de la robinetterie avec la repise de la plomberie. Il est suggéré que l'employé communal se charge de la pose de la faïence.

Pour ce qui est du loyer, il est arrêté à la somme de 700 € mensuel, en plus il leur sera facturé l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères, la lumière étant à leur charge.

Le conseil Municipal valide ces choix par vote à main levée, 10 voix pour.

7/ Convention Familles Rurales / cantine

Le périscolaire en projet aux Hôpitaux-Neufs n'étant pas encore réalisé, Familles Rurales qui gère celui-ci nous a sollicité pour prolonger la mise à disposition de la Salle des Fêtes de notre commune jusqu'à la mise en service du périscolaire des Hôpitaux-Neufs. Pour ce faire, nous devons refaire la convention les liant à eux, et ce pour une période allant de la rentrée scolaire de septembre jusqu'aux vacances de Noël. La convention s'établira sur les mêmes bases que la précédente avec un prix de location journalier de 50 € charges comprises.

Le conseil Municipal autorise Mme le Maire à renouveler cette convention par vote à main levée, 10 voix pour.

8/ Questions Diverses

- Suite au courrier d'un administré concernant un problème relatif à la fibre, Mme le Maire nous dit que ce n'est pas de la responsabilité de la commune, cette compétence incombe le Syndicat Mixte du Très Haut Débit, c'est donc lui qui gère tous les problèmes relatifs à la fibre.
Contact à prendre Mr Jean-Louis CHAUVIN au 09.71.16.60.20 ou contact@doubs-thd.com.
- Une commission de travail est prévue pour mettre à jour le règlement de l'eau, date arrêtée le 07 Septembre 2020 en Mairie.
- Une commission de travail est prévue pour le déneigement des particuliers, date arrêtée le 16 Septembre 2020 en Mairie.
- Mme le Maire nous informe que les bornes électriques installées par le SIEL dans chaque village, pour recharger les voitures électriques ont été désactivé. Le SIEL distribuait cette énergie gratuitement, un rappel des impôts leur a été fait pour payer une taxe sur le courant distribué. Une recherche de solution est à l'étude pour remédier à cette incohérence et permettre une utilisation pérenne de celles-ci.
- Suite à des remarques d'administrés, concernant la vitesse et le bruit sur la Départementale traversant notre village, ainsi que la gêne de la végétation le long de cette route, Mme le Maire a pris rendez-vous avec Mr COULET responsable des Services Territoriaux d'Aménagement du Doubs, pour réfléchir à de potentiels aménagements.
La rencontre est prévue Lundi 17 Août 2020 à 14h.
- Suite au décès de Mme Chantal DAGHETTA, ancien Maire de Saint-Antoine, sa famille nous a envoyé une carte de remerciement pour l'aide et le soutien de la municipalité dans ces douloureux moments.
- Suite à la demande de la fruitière Saint-Antoine / les Hôpitaux, concernant l'éventuelle possibilité d'acquérir et d'aménager le local de la remise des pompes en magasin de vente de fromage, Mme le Maire propose une rencontre avec ces derniers, pour approfondir la réflexion et voir la suite à donner à cette demande.
- Vu la période de sécheresse que l'on traverse, un courrier va être distribué aux habitants pour rappeler les règles de restriction en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.